



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **16 novembre 2020**

Décision n° **CP-2020-0244**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Association Lyon Sport Métropole (LSM) - Attribution de subventions de fonctionnement 2021 -
Approbation de la convention 2021

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la
performance

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Artigny

Président : Monsieur Bruno Bernard

Date de convocation de la Commission permanente : Jeudi 29 octobre 2020

Secrétaire élu : Madame Claire Brossaud

Affiché le : Mardi 17 novembre 2020

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, MM. Blanchard, Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, MM. Ben Itah, Badouard, Mme Brunel Vieira, M. Marion, Mme Runel, M. Debû, Mme Fréty, M. Ray, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, Mme Brossaud, M. Boumertit, Mme Dehan, M. Bub, Mme Collin, M. Cochet, Mme Sarselli, M. Gascon, Mme Fautra, M. Vincendet, Mme Pouzergue, M. Charmot, Mme Croizier, M. Bréaud, Mme Nachury, M. Buffet, Mme Crespy, M. Seguin, Mme Corsale, MM. Lassagne, Kimelfeld, Mme Picot, M. Da Passano, Mme Panassier, MM. Kabalo, Grivel, Mme Asti-Lapperrière, M. Vincent, Mme Fournillon, M. Pelaez, Mme Sibeud, M. Geourjon, Mme Frier.

Absents excusés : Mme Petiot (pouvoir à M. Badouard).

Commission permanente du 16 novembre 2020**Décision n° CP-2020-0244**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

objet : **Association Lyon Sport Métropole (LSM) - Attribution de subventions de fonctionnement 2021 - Approbation de la convention 2021**

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 28 octobre 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

L'association LSM est une association sportive de la Métropole de Lyon créée en 1970. Son objet (article 4 des statuts) est d'offrir principalement aux personnels de la Métropole, de la Ville de Lyon, des collectivités territoriales et des organismes associés, les moyens de pratiquer des activités sportives, soit en qualité d'organisateur direct, soit en passant des conventions avec d'autres clubs sportifs.

À ce titre, elle reçoit des collectivités adhérentes des subventions de fonctionnement. La Métropole et la Ville de Lyon lui accordent aussi des mises à disposition de moyens.

La Métropole compte aujourd'hui près de 9 200 agents répartis sur de nombreux sites de travail, issus de cultures professionnelles multiples et, comme dans toutes organisations, de générations différentes. Tous ces facteurs engagent l'administration métropolitaine à trouver des solutions permettant de renforcer le lien social au sein de collectifs de travail et de laisser une place à des modes d'échanges et de communication moins formels, propres à rompre les clivages professionnels.

L'association LSM est, à ce titre, un des vecteurs de ce lien au sein de la collectivité.

I - Bilan des actions 2019-2020

Sur la saison 2019-2020, l'association LSM compte 2 069 adhérents. Parmi eux, 418 sont des agents de la Métropole, ce qui correspond à 60 % des adhérents ayants-droits (adhérents agents de collectivités).

Depuis plusieurs années, l'association LSM mène un travail de rationalisation de ses sections avec un double objectif : optimiser son budget et accroître la part d'ayants-droits parmi ses adhérents. Ainsi, de 29 sections sportives en 2016-2017, l'association est passée à 20 sections actives en 2019-2020 : badminton, boule lyonnaise, équitation, escalade, football, golf, gymnastique, jogging, natation, pêche, pétanque, pleine forme/arts martiaux, plongée, randonnée pédestre, ski alpin, sports mécaniques, tennis, tir à l'arc, tir sportif, et voile.

La saison 2020-2021 propose encore 2 sections de moins : pleine forme/arts martiaux et équitation ont été arrêtées. Ce travail de rationalisation a porté ses fruits sur le plan financier, avec un retour aux bénéfices en 2018-2019, ce qui devrait se poursuivre en 2019-2020. Néanmoins, la part d'ayants-droits n'augmente pas du fait des spécificités de certaines sections : accueil d'extérieurs sur la plaine des jeux de Gerland en accord avec la Ville de Lyon, besoin des extérieurs pour contribuer à payer les enseignants sportifs nécessaires à certains sports, etc.

Chaque section développe des événements mais, comme pour toutes les associations sportives, la saison a été brutalement interrompue mi-mars du fait de la crise sanitaire liée à la Covid-19. Malgré tout, les principaux événements en 2019-2020 ont été les suivants :

- "Sentez-vous sport" le 27 septembre 2019 en partenariat avec le service communication de la Métropole, une journée de sensibilisation à la pratique du sport en entreprise,
- la foulée des Monts d'Or le 26 janvier 2020, une course individuelle ou en relais de 25 kilomètres, avec la participation de 680 coureurs,
- le trophée Béraudier, tournoi international de boule lyonnaise, en janvier 2020,
- un tournoi de tennis Open, en septembre-octobre 2019,
- des sorties de ski alpin,
- participation à des championnats et compétitions pour toutes les sections.

Certaines manifestations ont dû être annulées au 2^{ème} trimestre : l'Ekiden (course à pied en relais), le tournoi Deveze, des sorties de ski, et le cinquantenaire de l'association prévu initialement en juin 2020.

Un nouveau bureau, élu pour 4 ans, a pris ses fonctions début juillet 2020.

II - Programme d'activités 2020-2021

Dans le cadre du nouveau programme d'activités, il est prévu diverses manifestations :

- la journée des partenaires,
- "Sentez-vous sport",
- le trophée Béraudier,
- la foulée des Monts d'Or,
- l'Ekiden, un marathon en équipes de 6 coureurs,
- 2 tournois Open de tennis,
- un tournoi inter-entreprises de football,
- le cinquantenaire de l'association, reporté en 2021.

La saison 2020-2021 verra se poursuivre l'importante réflexion autour de la réorganisation de l'association, en relation étroite avec les politiques de ressources humaines de la Métropole et de la Ville de Lyon.

Le projet associatif 2019-2023 s'articule autour de 3 thématiques :

- administration / finance, sport :

. professionnalisation de la gestion, révision du modèle économique, rationalisation des sections, politique tarifaire, enquête auprès des agents, développement des activités à destination des agents, actions destinées à augmenter le nombre d'ayants-droits ;

- partenariat et communication :

. développement des relations avec les collectivités, proposition d'activités sport/santé/bien-être, communication interne et externe, sécurisation des données (RGPD), création d'événements rassembleurs ;

- gestion patrimoniale :

. travaux, économies d'énergie, plan de gestion préventive, gestion des véhicules.

III - Budget prévisionnel 2020-2021

L'activité prévisionnelle 2020-2021 de l'association est traduite dans le budget suivant :

Dépenses (en €)		Recettes (en €)	
achats	102 693	vente de marchandises et stock	48 230
services extérieurs (location, entretien, assurance, etc.)	79 322	produits de l'activité des sections, événements	198 525
frais des manifestations	270 223	cotisations, licences	264 383
autres services extérieurs (cotisations, honoraires, etc.)	134 516	mécénat, dons	48 683
impôts et taxes	5 000	subvention d'exploitation Métropole	157 000
charges de personnel (dont personnel mis à disposition)	255 600	subvention d'autonomie Métropole	102 184
autres charges	56 600	subvention Ville de Lyon	117 000
charges financières	952	subvention centre communal d'action sociale (CCAS) Lyon	6 296
dotation aux amortissements et aux provisions	46 395	autres subventions obtenues par les sections	9 000
Total	951 301	Total	951 301

NB : La subvention d'autonomie est estimée à 117 000 € pour l'année civile 2021, la somme affichée dans le budget primitif de l'association correspond à son estimation pour la saison sportive 2020-2021.

La convention 2021 s'inscrit dans le cadre du développement des activités proposées par l'association et fixe les modalités d'attribution de l'aide métropolitaine, qui se décline comme suit :

1° - Une subvention d'exploitation

Il s'agit d'une subvention forfaitaire de fonctionnement général, d'un montant de 157 000 €, dédiée au développement des activités de l'association. Le montant est le même qu'en 2020.

Elle sera versée en 3 fois, sous réserve du vote du BP 2021 de la Métropole au 1^{er} trimestre 2021, sur la base de documents à fournir par l'association et qui sont détaillés dans la convention de financement 2021.

2° - Une subvention d'autonomie

Selon les dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux, 2 agents métropolitains sont mis à disposition de l'association LSM. Cette mise à disposition de personnel fait l'objet d'une convention spécifique, pour une durée d'un an allant du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021. La charge salariale correspondant à ces postes est remboursée par l'association à la Métropole.

Le local métropolitain mis à disposition de l'association LSM en contrepartie du paiement d'un loyer annuel est situé au 207 rue Marcel Mérieux 69007 Lyon. Cette mise à disposition fait l'objet d'une convention d'occupation temporaire.

La subvention d'autonomie, d'un montant de 117 000 €, est destinée à couvrir les dépenses relatives aux moyens en personnel et locaux mis à disposition de l'association par la Métropole. En 2021, l'association LSM bénéficiera de la mise à disposition de 2 agents (un agent de catégorie A et un agent de catégorie C).

La subvention d'autonomie sera versée en même temps que le solde de la subvention de fonctionnement général, sous réserve du vote du budget primitif de la Métropole. En début d'exercice 2022, le montant sera ajusté en plus ou en moins en fonction des dépenses réelles des mises à disposition ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

DECIDE

1° - Prend acte du programme d'activités 2020-2021 de l'association LSM.

2° - Approuve, sous réserve du vote du budget primitif 2021 de la Métropole lors du premier trimestre 2021, le versement d'une subvention de 274 000 € à l'association LSM pour l'exercice 2021 dont :

- 157 000 € seront affectés au financement des actions inscrites au programme d'activités 2020-2021 de l'association,

- 117 000 € seront affectés au financement des dépenses de fonctionnement relatives aux moyens en personnel et locaux mis à disposition de l'association par la Métropole.

3° - Autorise monsieur le Président à signer, avec l'association LSM, la convention 2021.

4° - La dépense correspondant à la participation financière de la collectivité octroyée pour l'année 2021 sera prélevée sur les crédits à inscrire au budget principal pour la somme de 274 000 € - exercice 2021 - chapitre 65 - opération n° 0P28O4352.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 17 novembre 2020.